

Veillez compléter ce document en majuscules et le renvoyer signé ainsi qu'une copie de la carte d'identité (recto et verso d'une des personnes qui a signé le contrat) par la poste à Keytrade Bank, Service Clôture, Boulevard du Souverain 100 à 1170 Bruxelles. Ou par email avec un scan ou photo des documents à accountclosure@keytradebank.com. Votre demande ne pourra être traitée rapidement que si elle est complète.

Si vous ne désirez pas clôturer votre KEYPLAN, mais uniquement transférer partiellement ou entièrement les fonds de votre KEYPLAN vers votre compte-titres chez Keytrade Bank, veuillez utiliser le document '[Transfert de titre – En interne chez Keytrade Bank](#)' disponible dans le Document Center.

> 1. Titulaire(s) du (des) compte(s) KEYPLAN à clôturer:

Nom Nom
Prénom Prénom
Logon Logon

Demande(nt) par la présente à Keytrade Bank de clôturer le(s) compte(s) KEYPLAN en point 2.
J'accepte/Nous acceptons que les fonds composants mon (mes) KEYPLAN soient vendus et que le produit de la vente soit transféré sur mon/ notre compte-titres, après déduction des taxes et frais éventuels.

> 2. N° de compte(s) KEYPLAN à clôturer:

7 L L L L L L L L
7 L L L L L L L L
7 L L L L L L L L
7 L L L L L L L L

> 3. Motif(s) de la clôture

- Fusion des comptes Achat immobilier
 Evolution des marchés/marchés baissiers Autre (veuillez préciser)

> 4. Information importante

- Nous clôturerons votre (vos) KEYPLAN dès réception de votre demande. Veuillez toutefois tenir compte de ceci:
- Keytrade Bank va vendre vos fonds.
 - Les ordres et arbitrages en cours seront annulés si cela est possible. Si ce n'est pas possible, votre KEYPLAN sera clôturé après que ces transactions aient été exécutées.
 - Vous pouvez suivre le statut des ordres de vente en cours via le site transactionnel. Les gestionnaires de fonds appliquent chacun leurs propres règles quant à l'acceptation et au traitement des opérations de vente. Comptez qu'il nous faudra **un délai d'au moins 2 semaines** après la réception de votre demande pour clôturer votre KEYPLAN.
 - Le transfert du produit de la vente sur votre compte-titres, après déduction des taxes et frais éventuels, sera réalisé après que la dernière opération de vente ait été traitée. Vous pourrez disposer librement de vos avoirs à partir de ce moment.

> 5. Signature(s) du (des) titulaire(s) ou du (des) représentant(s) (légal(aux)) du (des) compte(s) à clôturer

Fait à le

Signature du 1er titulaire ou du représentant légal

Signature du 2ème titulaire ou du représentant légal

Signature conforme à la carte d'identité

Signature conforme à la carte d'identité